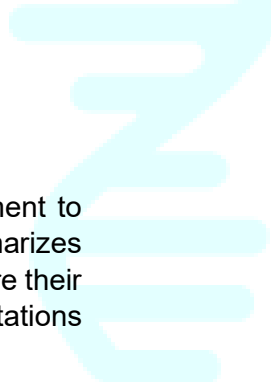


Code of Conduct & Ethics

CCE\_V.01

Table des matières

- 1. Compliance with laws, standards and recommendations..... 4
- 2. Health and security in the work environment..... 4
- 3. Non-discrimination and non-harassment policy ..... 4
- 4. Child labor ..... 5
- 5. Forced labor and trafficking..... 5
- 6. Freedom of speech ..... 5
- 7. Conflict of interest ..... 6
- 8. Fair competition and fair business practices ..... 6
- 9. Insider trading ..... 7
- 10. Anti-corruption policy..... 7
- 11. Protection of personal and confidential data ..... 7
- 12. Financial transparency..... 8
- 13. Environment ..... 8
- Questions..... 9



This Code of Conduct and Ethics adopted by Biogenel Pharma reflects our commitment to conduct our business in accordance with the highest ethical standards. It summarizes standards that affect all Biogenel Pharma employees, consultants and partners to ensure their actions on behalf of the company are honest, ethical and legitimate and sets clear expectations for ourselves and others regarding the appropriate standards of business conduct.

The company expects its suppliers and other representatives to abide by this Code when acting on behalf of the company. The Code also extends to our community of consumers, customers and businesses, and to anyone doing business with us. Not only does Biogenel Pharma ensure that the business is conducted ethically, it also works to ensure that such is occurs in its supply chains.

It is a condition of all customer, supply and vendor contracts entered into with Biogenel pharma that the principles set out in this Code are adhered to.

This Code covers a wide range of business practices and procedures. It does not cover every problem that may arise, but it sets out basic principle to guide all employees, consultants and partners.

A Code of conduct training will be conducted on a yearly basis for each employee and any new hired within the first month in the company. This Code is given to each newly hired person.

It applies to all permanent and temporary staff of the company - all Biogenel pharma employees and the people who work for the company must read, sign and follow this Code. This document is an integrated part of all Biogenel Pharma employment agreements.

Anyone working at Biogenel Pharma or carrying out an activity on behalf of Biogenel Pharma must:

- Work with respect for honesty and integrity;
- Know and comply with all laws, regulations and procedures related to the activity;
- Maintain a climate of mutual respect within the work environment;
- Report any violation of ethical rules witnessed.

We review and update the Code and our policies on an ongoing basis. We reserve the right to amend this Code of Ethics at any time, for any reason, subject to applicable law.

**Everyone covered by the Code of Conduct & Ethics is expected to read, understand and follow it - noncompliance can have serious consequences.**



## 1. Compliance with laws, standards and recommendations

- Biogenal Pharma provides a wide range of services to its customers in a highly regulated environment and must comply with laws, rules and recommendations. In the pharmaceutical sector, these rules impact:
  - The interaction with health professionals;
  - The interaction with health authorities;
  - The interaction with patients;
  - The promotion and marketing of pharmaceutical products;
  - Third partners as services providers.

Many aspects of the company's activities are subject to the regulations of the Ministry of Health and Hospital Reform, Ministry of Labor and Ministry of Trade as well as similar key international regulatory bodies.

Biogenal Pharma must also comply with the health care laws and regulations specific to each country in which it operates.

## 2. Health and security in the work environment

Biogenal Pharma strives to provide each employee with a safe and healthy work environment. It requires its employees, consultants and partners to fully comply with the applicable health and safety standards.

Each employee is required to:

- Report any work accident occurring inside or outside of Biogenal Pharma during duties
- Report any equipment failure
- Report any unsafe working practice or condition
- Maintain optimal health and safety conditions on Biogenal Pharma's site

## 3. Non-discrimination and non-harassment policy

Biogenal Pharma is firmly committed to providing equal opportunity to all employees in all aspects of employment and does not tolerate any discrimination in connection with recruitment, training, or promotion.

Any form of harassment against an employee because of their origin, color, religion, sex, age, marital status, disability or any other reason is strictly prohibited. We value diversity among our employees.

Biogenal Pharma also condemns any form of inhuman treatment, corporal punishment, insults, moral or physical harassment.

Each employee must be extremely cautious regarding his behavior towards his colleagues, superiors and subordinates. Biogenal Pharma has a zero-tolerance policy towards disrespectful conduct.

Similarly, we do not authorize and will not tolerate any form of harassment, discrimination or other inappropriate behavior by any employee, whether supervisory or non-supervisory. The same level of requirement is applicable to our external partners. We request our partners to respect the rights of all workers and to commit to acting lawfully and ethically in all components of their businesses.

We also expect anyone doing business with us to encourage and facilitate practices that promote equality and avoid discrimination and harassment.

#### 4. Child labor

Biogenal Pharma is opposed to the use of any form of child labor or practices - customers, contractors and suppliers are required to comply with applicable child labor laws. In addition to local laws and regulations, Biogenal Pharma policy condemns child labor the employment of minors under the age of 19 in all areas of the business. Forced or compulsory labor of any employee or partner is also strictly forbidden. Some tasks accomplished by the minor may be subject to exemption for educational purposes

– these tasks must not, in any way, be hazardous or have a negative impact on the minor's physical or mental development.

#### 5. Forced labor and trafficking

Any form of forced labor is prohibited by the company. Biogenal Pharma's customers, contractors and suppliers must not participate, engage or promote forced or involuntary labor of people in any part of its business.

Biogenal Pharma's customers, contractors and suppliers must not participate, engage or promote the trafficking of any person.

Each employee can leave the employer freely at any time, subject to legal notice. Customers, contractors and suppliers are to ensure that all workers employed by them chose their employment freely and are not mentally or physically forced to provide their labor.

The detention of identity documents, passport, training certificate, work permit or any other document is strictly prohibited.

#### 6. Freedom of speech

All employees can communicate freely with their hierarchy about their working conditions, remuneration or any other subject when required and needed, without fear of reprisals, intimidation or harassment.

Any improvement proposal is welcomed and must be taken into consideration and dealt with by the parties concerned. The outcome (approval or refusal) must be communicated to the applicant.

Line supervisors and managers must be attentive to their employees, suggest solutions or give explanations when necessary.

## 7. Conflict of interest

A conflict of interest arises when an individual or an organization is involved in multiple interests, at least one of which could corrupt the motivation to act on the others.

A conflict of interest appears in a person whose personal interests - whether financial, civic, social or other, are in competition with the tasks assigned to him by his management.

Biogenal Pharma commits to ensure that any decision made by its employees and partners is solely based on the performance and quality of the products and services offered, and not on any form of hidden advantage or conflict of interest.

No employee, consultant or partner of Biogenal Pharma may have any direct or indirect conflict of interest in the exercise of their professional activities.

Any situation likely to represent a conflict of interest, which could affect the performance of the tasks assigned to Biogenal Pharma, must be reported, investigated and clarified.

## 8. Fair competition and fair business practices

The company policy aims to comply with the local competition law along with the international unfair competition and antitrust laws. Unfair competition laws prohibit companies from engaging in certain activities that could limit competition or restrict trade.

Any action aimed at disturbing the image and reputation of the business, products or services of another entrepreneur, corruption, backbiting, false advertising or the violation of trade secrets, is strictly prohibited.

Employees cannot communicate with, or enter into agreements with competitors regarding confidential information, such as pricing practices, marketing strategies and other plans strategic.

Theft of data, possession of trade secret information obtained without the owner's consent, or persuasion of current or former employees of other companies to disclose such information are strictly prohibited by Biogenal Pharma.

Each employee, administrator and partner should strive to respect the rights of customers, suppliers, competitors and employees of the company and to have fair business practices with them.

No employee, manager or partner should unfairly take advantage from anyone by manipulation, concealment, misuse of privileged information, misrepresentation or any other unfair commercial practice.

## 9. Insider trading

An employee who knows important company information that has not been released to the public must keep this information confidential. Employees cannot buy or sell another company's data using non-public information obtained during their duties, or to provide this information to others.

Employees cannot use or allocate company funds or assets to a political party, candidate or campaign, unless this is accepted practice and is legal in the country in which the company operates. The CEO must also approve this funding.

Biogenel Pharma employees must respect the trade secrets and confidential information of our partners and customers. Although information obtained from the public domain is a legitimate source of competitive information, a trade secret obtained by illicit means unlawful.

## 10. Anti-corruption policy

Biogenel Pharma respects national and international laws and regulations to fight corruption in all its forms.

Biogenel Pharma is committed to doing business in an honest and ethical manner. We take a zero-tolerance approach to corruption and are committed to acting professionally, fairly and with integrity.

This Policy applies to all Biogenel employees, including executives, managers, officers and directors.

The company forbids any form of corruption and any form of unethical or illegal inducement towards a government official or employee. Corruption is an inducement or reward offered, promised or provided in order to gain any commercial, contractual, regulatory or personal advantage. No employee, manager or partner of the company may offer a gift or privilege, whatever its value, to a government official within the framework of business initiatives.


Likewise, the company prohibits any employee, administrator or partner from offering or receiving gifts or giving or accepting a privilege as an incentive to a particular action, transaction or advantage or result. Any gift, which compels the recipient to act in a particular manner in relation to the activities of the business, is a corruption and should not be offered or accepted.

In case of doubt, the employees are required to refer to their line manager. Our zero-tolerance approach to corruption must be communicated to all suppliers, distributors, consultants, agents and any other business partner working for or on behalf of Biogenel Pharma.

All business partners, including suppliers, distributors, consultants, agents and other business partners working for or on behalf of Biogenel Pharma must behave according to the principles set out in this Policy

## 11. Protection of personal and confidential data

Biogenel Pharma is concerned about the confidentiality of the data collected, used and collected as part of its activities as a service provider.



The collection and processing of personal data by Biogenal Pharma is done in compliance with Algerian and international laws relating to data protection.

Personal data privacy and confidentiality are guaranteed for all our employees, partners and others stakeholders.

Without prior consent, all Biogenal Pharma consultants and partners are required not to disseminate any kind of data collected in the performance of their duties – which includes personal notes taken.

Biogenal Pharma is required to give the people involved reasons for the collection of personal data, explain their use, and mention the entities this data will be disclosed to.

Likewise, any modification or adaptation of this data requires the authorization of its owner. If this data is used for a purpose other than the one for which it was initially collected, the people involved must be informed and their authorization obtained. This rule also applies to all documents, records and information recorded electronically

Any deviation from this rule may result in prosecution and / or measures disciplinary.

Any disclosure of information about the employer's activities (the clientele names, the clientele's and counterparties' contacts, the types of studies conducted, the transactions' amounts, ...) may cause the company substantial commercial harm. For this reason, each one commits to observe secrecy, in the strictest way, of all the data they may have collected during the performance of their duties and / or because of its presence in the offices. This data should never be used for personal purposes. These requirements of discretion and professional secrecy apply during and after the collaboration with the company, for any reason.

## 12. Financial transparency

Biogenal Pharma adopts a policy of financial transparency. All the transactions are recorded and listed in accounting journals kept up to date in both electronic and paper format. An accounting balance sheet established at the end of each year.

Financial management is carried out in compliance with the local regulations in force, and is subject to financial and tax controls by the competent authorities.

## 13. Environment

Biogenal Pharma respects the environment and is committed to carrying out all of its activities in a responsible manner with the aim to preserve a clean, safe and healthy environment.

Biogenal Pharma is committed to continually improving its processes in order to avoid pollution, minimize waste and optimize the consumption of natural resources.

Biogenal Pharma encourages recycling practices, battles the waste of energy and consumable supplies and takes steps to prevent pollution and minimize the waste resulting from its activities

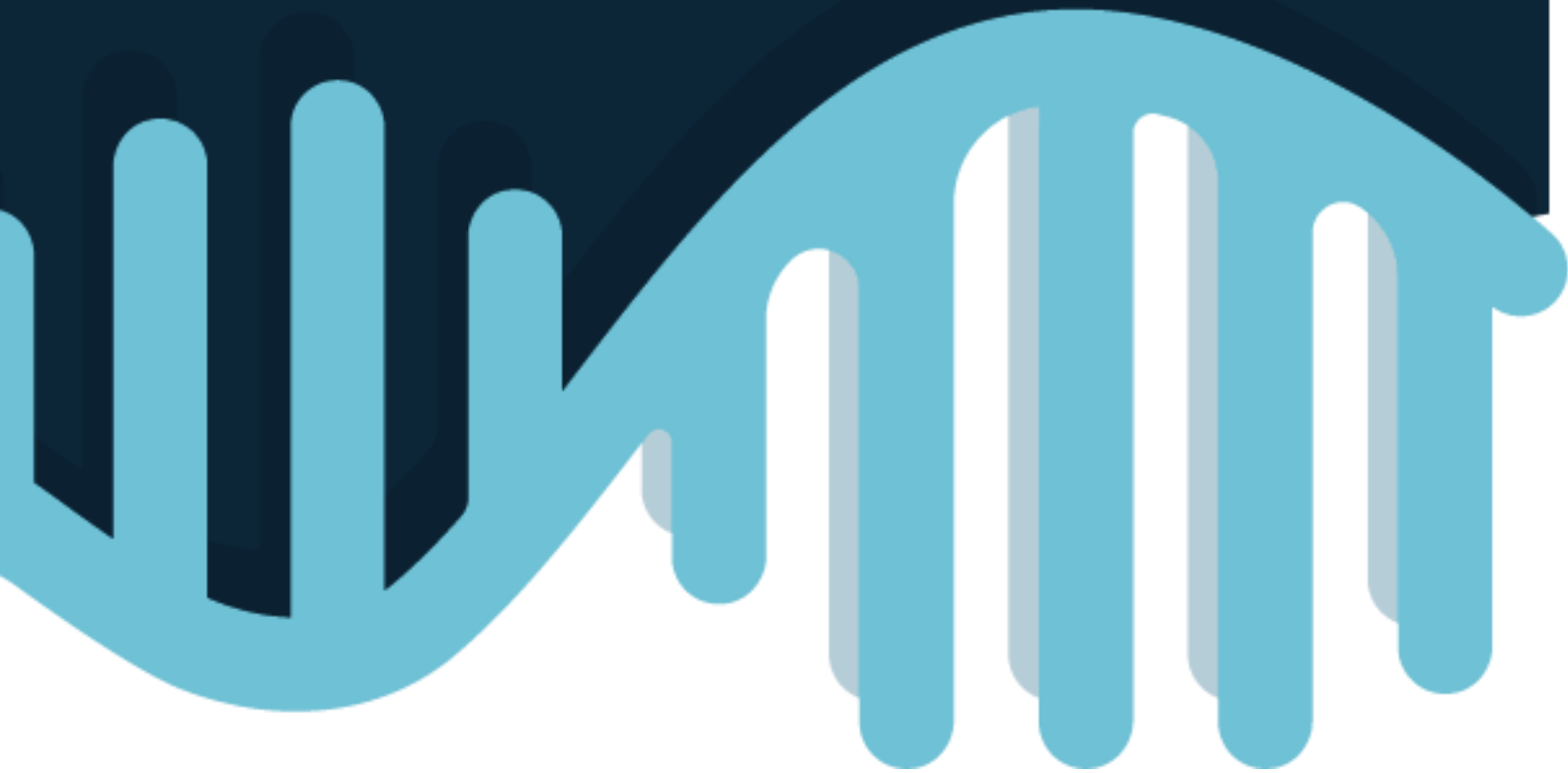
## Questions

In case of doubt about a situation that could give rise to an ethical or legal problem, or if you are a victim or witness of a case of non-compliance with the basic rules of this code of conduct and ethics, please contact your line manager first.

If you have any questions or comments about this Code, please do not hesitate to contact the Compliance Manager. You can send an email to [compliance@biogenalpharma.dz](mailto:compliance@biogenalpharma.dz)

All questions are welcomed.





Code de conduite et d'éthique

CCE\_V.01

## Table des matières

Objet et champ d'application du Code de conduite et d'éthique .....	12
Conformité aux lois, normes et recommandations .....	13
Santé et sécurité en milieu de travail .....	13
Politique de non-discrimination et de non-harcèlement .....	13
Travail des enfants .....	14
Travail forcé et traite des personnes .....	14
Liberté d'expression .....	14
Conflit d'intérêts .....	15
Concurrence loyale et pratiques commerciales loyales .....	15
Délit d'initié .....	16
Politique anti-corruption .....	16
Protection des données personnelles et confidentielles .....	17
Transparence financière .....	17
Environnement .....	18
Questions.....	18

## Objet et champ d'application du Code de conduite et d'éthique

Ce Code de conduite et d'éthique adopté par Biogenal Pharma reflète notre engagement à mener nos activités conformément aux plus importantes normes d'éthique.

Il résume les normes qui touchent tous les employés, consultants et partenaires de Biogenal Pharma pour garantir que leurs actions au nom de l'entreprise sont intègres, éthiques et légales et définit des attentes claires pour nous-mêmes et pour les autres concernant les normes appropriées de conduite des activités de Biogenal Pharma.

Biogenal Pharma attend de ses fournisseurs et autres représentants qu'ils respectent ce Code lorsqu'ils agissent au nom de l'entreprise. Le Code s'applique également à notre communauté de consommateurs, de clients et d'entreprises, ainsi qu'à toute personne qui interagit avec nous.

Biogenal Pharma s'assure non seulement que l'entreprise en interne est gérée de manière éthique, mais veille également à ce que cela s'applique à nos partenaires, consultants et fournisseurs en externes.

C'est une condition qui concerne tous les contrats de client, d'approvisionnement et de fournisseur conclus avec Biogenal Pharma que les principes énoncés dans le présent Code soient respectés.

Ce Code couvre un large éventail de pratiques et de procédures commerciales. Il ne touche pas à tous les problèmes qui peuvent survenir, mais il énonce des principes de base pour guider tous les employés, fournisseurs, consultants et partenaires.

Une formation sur le Code de conduite sera dispensée chaque année à chaque employé et à tout nouvel embauché au cours du premier mois dans l'entreprise. Ce Code est remis à chaque personne nouvellement recrutée. Il s'applique à tout le personnel permanent et temporaire de l'entreprise - tous les employés de Biogenal Pharma et les personnes qui travaillent pour l'entreprise doivent lire, signer et suivre ce Code.

Ce document fait partie intégrante de tous les contrats de travail de Biogenal Pharma.

Toute personne travaillant chez Biogenal Pharma ou exerçant une activité pour le compte de Biogenal Pharma doit :

- Travailler dans le respect de l'honnêteté et de l'intégrité ;
- Connaître et respecter toutes les lois, réglementations et procédures liées à l'activité ;
- Maintenir un climat de respect mutuel dans l'environnement de travail ;
- Signaler toute violation des règles déontologiques constatée.

Nous révisons et mettons à jour le Code et nos politiques de manière continue. Nous nous réservons le droit de modifier ce code d'éthique à tout moment, pour quelque raison que ce soit, sous réserve de la loi applicable.

**Toute personne couverte par le Code de conduite et d'éthique doit le lire, le comprendre et le suivre - le non-respect peut engendrer de graves conséquences.**



## 1. Conformité aux lois, normes et recommandations

Biogenal Pharma fournit une large gamme de services à ses clients dans un environnement hautement réglementé et doit se conformer aux lois, règles et recommandations. Dans le secteur pharmaceutique, ces règles impactent :

- L'interaction avec les professionnels de la santé ;
- L'interaction avec les autorités sanitaires ;
- L'interaction avec les patients ;
- La promotion et la commercialisation de produits pharmaceutiques ;
- Partenaires tiers en tant que prestataires de services.

De nombreux aspects des activités de l'entreprise sont soumises aux réglementations du ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière, du ministère du Travail et du ministère de Commerce, ainsi que des organismes réglementaires internationaux clés similaires.

Biogenal Pharma doit également se conformer aux lois et réglementations en matière de santé propres à chaque pays dans lequel il opère.

## 2. Santé et sécurité en milieu de travail

Biogenal Pharma s'efforce de fournir à chaque employé un environnement de travail sûr et sain. Elle exige de ses employés, consultants, fournisseurs et partenaires le respect des normes d'hygiène et de sécurité applicables.

Chaque employé est tenu de :

- Signaler tout accident de travail survenu à l'intérieur ou à l'extérieur du Biogenal Pharma pendant les fonctions
- Signaler toute panne d'équipement
- Signaler toute pratique ou condition de travail dangereuse
- Maintenir des conditions optimales de santé et de sécurité sur le site de Biogenal Pharma

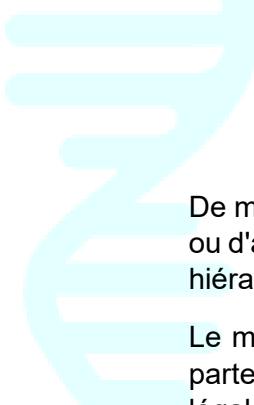
## 3. Politique de non-discrimination et de non-harcèlement

Biogenal Pharma s'engage fermement à offrir des chances égales à tous les employés dans tous les aspects de l'emploi et ne tolère aucune discrimination en matière de recrutement, de formation ou de promotion.

Toute forme de harcèlement à l'encontre d'un employé en raison de son origine, sa couleur, sa religion, son sexe, son âge, son état civil, son handicap ou toute autre raison est strictement interdite. Nous valorisons la diversité parmi nos employés.

Biogenal Pharma condamne également toute forme de traitement inhumain, sanction physique, insulte, et harcèlement moral ou physique.

Chaque employé doit être extrêmement prudent quant à son comportement envers ses collègues, supérieurs et subordonnés. Biogenal Pharma a une politique de ZERO TOLERANCE envers les comportements irrespectueux.



De même, nous n'autorisons et ne tolérerons aucune forme de harcèlement, de discrimination ou d'autres comportements inappropriés de la part d'un employé, qu'il soit un haut responsable hiérarchique ou non.

Le même niveau d'exigence s'applique à nos partenaires externes. Nous demandons à nos partenaires de respecter les droits de tous les travailleurs et de s'engager à agir de manière légale et éthique dans toutes les composantes de leurs activités.

Nous attendons également de toute personne qui interagit avec nous d'encourager et faciliter les pratiques qui favorisent l'égalité et évitent la discrimination et le harcèlement.

#### 4. Travail des enfants

Biogenal Pharma s'oppose à l'utilisation de toute forme ou pratique de travail des enfants - les clients, partenaires, consultants, sous-traitants et fournisseurs sont tenus de se conformer aux lois applicables en matière de travail des enfants.

Outre les lois et réglementations locales, la politique de Biogenal Pharma condamne le travail des enfants et l'emploi de mineurs de moins de 19 ans dans tous les domaines de l'entreprise. Le travail forcé ou obligatoire de tout employé ou partenaire est également strictement interdit.

Certaines tâches accomplies par le mineur peuvent faire l'objet d'une dérogation à des fins éducatives

– ces tâches ne doivent en aucun cas être dangereuses ou avoir un impact négatif sur le développement physique ou mental du mineur

#### 5. Travail forcé et traite des personnes

Toute forme de travail forcé est interdite par l'entreprise. Les clients, partenaires, consultants, sous-traitants et fournisseurs de Biogenal pharma ne doivent pas participer, engager ou promouvoir le travail forcé ou involontaire de personnes dans toute partie de ses activités.

Chaque employé peut quitter l'employeur librement à tout moment, sous réserve d'un préavis légal. Les clients, partenaires, consultants, sous-traitants et fournisseurs de Biogenal pharma doivent s'assurer que tous les travailleurs qu'ils emploient choisissent librement leur emploi et ne sont pas mentalement ou physiquement contraints de fournir leur travail.

La détention de pièces d'identité, passeport, certificat de formation, permis de travail ou tout autre document appartenant aux employés est strictement interdite.

#### 6. Liberté d'expression

Tous les employés peuvent communiquer librement avec leur hiérarchie sur leurs conditions de travail, leur rémunération ou tout autre sujet lorsque cela est requis et nécessaire, sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Toute proposition d'amélioration est la bienvenue et doit être prise en considération et traitée par les parties concernées. Le résultat (approbation ou refus) doit être communiqué au demandeur.

Les supérieurs hiérarchiques et les managers doivent être à l'écoute de leurs collaborateurs, proposer des solutions ou donner des explications lorsque cela est nécessaire.

## 7. Conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsqu'un individu ou une organisation est impliqué dans de multiples intérêts, dont au moins l'un pourrait corrompre la motivation à agir sur les autres.

Un conflit d'intérêts apparaît chez une personne dont les intérêts personnels, qu'ils soient financiers, civiques, sociaux ou autres, sont en concurrence avec les missions qui lui sont assignées par sa direction.

Biogenal Pharma s'engage à ce que toute décision prise par ses employés, clients, partenaires, consultants, sous-traitants et fournisseurs soit uniquement basée sur la performance et la qualité des produits et services proposés, et non sur une quelconque forme d'avantage caché ou de conflit d'intérêts.

Aucun employé, clients, partenaires, consultants, sous-traitants et fournisseurs de Biogenal Pharma ne peut avoir de conflit d'intérêt direct ou indirect dans l'exercice de ses activités professionnelles.

Toute situation susceptible de représenter un conflit d'intérêts, qui pourrait affecter l'exécution des tâches confiées à Biogenal Pharma, doit être signalée, investiguée et clarifiée.

## 8. Concurrence loyale et pratiques commerciales loyales

La politique de Biogenal Pharma vise à se conformer au droit local de la concurrence ainsi qu'aux lois internationales sur la concurrence déloyale et antitrust. Les lois sur la concurrence déloyale interdisent aux entreprises de se livrer à certaines activités susceptibles de limiter la concurrence ou de restreindre les échanges.

Toute action visant à souiller l'image et la réputation de l'entreprise, des produits ou des services d'une autre entreprise, la corruption, la diffamation, la publicité mensongère ou la violation des secrets commerciaux, est strictement interdite.

Les employés ne peuvent pas communiquer ou conclure des accords avec des concurrents concernant des informations confidentielles, telles que les pratiques de tarification, les stratégies de marketing et d'autres plans stratégiques.

Le vol de données, la possession d'informations secrètes commerciales obtenues sans le consentement du propriétaire ou la persuasion des employés actuels ou anciens d'autres sociétés de divulguer ces informations sont strictement interdit par Biogenal Pharma.

Chaque employé, administrateur et partenaire doit s'efforcer de respecter les droits des clients, fournisseurs, concurrents et employés de l'entreprise et d'avoir des pratiques commerciales équitables avec eux.

Aucun employé, responsable ou partenaire ne doit profiter injustement de quiconque par manipulation, dissimulation, utilisation abusive d'informations privilégiées, fausses déclarations ou toute autre pratique commerciale déloyale.

## 9. Délit d'initié

Un employé qui connaît des informations importantes sur l'entreprise qui n'ont pas été rendues publiques doit garder ces informations confidentielles. Les employés ne peuvent pas acheter ou vendre les données d'une autre entreprise en utilisant des informations non publiques obtenues dans le cadre de leurs fonctions, ou pour fournir ces informations à d'autres.

Les employés ne peuvent pas utiliser ou allouer des fonds ou des actifs de l'entreprise à un parti politique, un candidat ou une campagne, sauf si cela est une pratique acceptée et légale dans le pays dans lequel l'entreprise opère. Le directeur général doit également approuver ce financement.

Les employés de Biogenal Pharma doivent respecter les secrets commerciaux et les informations confidentielles de nos partenaires et clients. Bien que les informations obtenues du domaine public soient une source réglementaire d'informations concurrentielles, un secret commercial obtenu par des moyens illicites est illégal.

## 10. Politique anti-corruption

Biogenal Pharma respecte les lois et les réglementations nationales et internationales de lutte contre la corruption sous toutes ses formes.

Biogenal Pharma s'engage à faire des activités commerciales et promotionnelles de manière honnête et éthique. Nous adoptons une approche de ZERO-TOLERANCE à l'égard de la corruption et nous nous engageons à agir avec professionnalisme, équité et intégrité.

Cette politique s'applique à tous les employés de Biogenal Pharma, y compris les cadres, les gestionnaires, les dirigeants et les administrateurs.

La société interdit toute forme de corruption et toute forme d'incitation contraire à l'éthique ou illégale envers un fonctionnaire ou un employé du gouvernement. La corruption est une incitation ou une récompense offerte, promise ou fournie dans le but d'obtenir un avantage commercial, contractuel, réglementaire ou personnel. Aucun employé, dirigeant ou partenaire de l'entreprise ne peut offrir un cadeau ou un privilège, quelle que soit sa valeur, à un agent de l'État dans le cadre d'initiatives commerciales.

De même, la société interdit à tout employé, administrateur ou partenaire d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou de donner ou d'accepter un privilège comme incitation à une action, une transaction ou un avantage ou un résultat particulier. Tout cadeau, qui oblige le destinataire à agir d'une manière particulière en rapport avec les activités de l'entreprise, est une corruption et ne doit pas être offert ou accepté.

En cas de doute, les employés de Biogenal Pharma sont tenus de s'adresser à leur supérieur hiérarchique. Notre approche de ZERO-TOLERANCE en matière de corruption doit être communiquée à tous les fournisseurs, clients, consultants, distributeurs, agents et tout autre partenaire commercial travaillant pour ou au nom de Biogenal Pharma.

Tous les partenaires commerciaux, fournisseurs, clients, consultants, distributeurs, agents et travaillant pour ou au nom travaillant pour ou au nom de Biogenal Pharma doivent se comporter conformément aux principes énoncés dans la présente politique.

## 11. Protection des données personnelles et confidentielles

L'entreprise BIOGENAL PHARMA est soucieuse de la confidentialité des données collectées, utilisées et collectées dans le cadre de l'exercice de ses activités.

La collecte et le traitement des données personnelles par BIOGENAL PHARMA se font dans le respect des lois algériennes et internationales relatives à la protection des données.

La confidentialité des données personnelles sont garanties pour tous nos employés, partenaires et autres parties prenantes.

Sauf accord préalable, tous les clients, fournisseurs, consultants et partenaires de BIOGENAL PHARMA sont tenus de ne diffuser aucune sorte de données collectées dans l'exercice de leurs fonctions – y compris les notes personnelles prises.

BIOGENAL PHARMA est tenu de donner aux personnes concernées les raisons de la collecte des données personnelles, d'expliquer leur utilisation et de mentionner les entités auxquelles ces données seront divulguées.

De même, toute modification ou adaptation de ces données nécessite l'autorisation de son propriétaire.

Si ces données sont utilisées dans un but autre que celui pour lequel elles ont été initialement collectées, les personnes concernées doivent en être informées et leur autorisation doit être obtenue. Cette règle s'applique également à tous les documents, enregistrements et informations enregistrés électroniquement.

Tout manquement à cette règle pourra entraîner des poursuites et/ou des mesures disciplinaires.

Toute divulgation d'informations sur les activités de l'employeur (les noms des clients, les contacts des clients et des contreparties, les types d'études réalisées, les montants des transactions, ...) peut causer un préjudice commercial important à l'entreprise. A ce titre, chacun s'engage à observer le secret, de la manière la plus stricte, de toutes les données qu'il aurait pu recueillir dans l'exercice de ses fonctions et/ou du fait de sa présence dans les bureaux.

Ces données ne doivent en aucun cas être utilisées à des fins personnelles. Ces exigences de discrétion et de secret professionnel s'appliquent pendant et après la collaboration avec l'entreprise, pour quelque raison que ce soit.

## 12. Transparence financière

Biogenal Pharma adopte une politique de transparence financière. Toutes les opérations sont enregistrées et répertoriées dans des journaux comptables tenus à jour sous format électronique et papier. Un bilan comptable établi à la fin de chaque année.

La gestion financière est effectuée dans le respect de la réglementation locale en vigueur, et est soumise au contrôle financier et fiscal de l'autorité compétente.

## 13. Environnement

Biogenal Pharma respecte l'environnement et s'engage à mener toutes ses activités de manière responsable dans le but de préserver un environnement propre, sûr et sain.

Biogenal Pharma s'engage à améliorer continuellement ses processus afin d'éviter la pollution, de minimiser les déchets et d'optimiser la consommation des ressources naturelles.

Biogenal Pharma encourage les pratiques de recyclage, lutte contre le gaspillage d'énergie et de consommables et prend des mesures pour prévenir la pollution et minimiser les déchets résultant de ses activités

### Questions

En cas de doute sur une situation pouvant donner lieu à un problème éthique ou juridique, ou si vous êtes victime ou témoin d'un cas de non-respect des règles élémentaires de ce code de conduite et d'éthique, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique d'abord.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de ce Code, n'hésitez pas à communiquer la structure concernée.

Vous pouvez envoyer un mail à [compliance@biogenalpharma.dz](mailto:compliance@biogenalpharma.dz)

Toutes les questions sont les bienvenues.